

N/REF : 30/06/2026 12H03 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C49807
V/Email reçu le Mardi 30/06/2026 à 12H03

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 30 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 1 RUE DES GLENAN - MR MME KODJO 07 49 18 11 17
LOGEMENT N° 107585, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE

Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 30/06
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
RECHERCHE DE FUITE
CONTROLE DES RESEAUX
CONSTAT : SUSPICION DE FUITE SUR RESEAU CHAUFFAGE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
INTERVENTION A REPLANIFIER POUR RECHERCHE DE FUITE APPROFONDIE
--
INTERVENTION DU 06/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT: FUITE AU NIVEAU DE LA CUISINE, L'EAU RESSORT DES CUIVRES EN
DALLE
TEST PRESSION AU MANOMETRE SUR EFS
CONSTAT: PERTE DE PRESSION IMMÉDIATE
CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
CONSTAT: NOURRICE EFS DANS LE PLACARD DU BAS (LOGT DUPLEX) MAIS PAS DE
VANNE POUR ISOLER LES RÉSEAUX.
INTERVENTION REPLANIFIÉE LE 15/07 POUR VANNE POUR ISOLER LES RÉSEAUX ET
IDENTIFIER LE RÉSEAU FUYARD ET PASSAGE EN APPARENT PLANIFIÉ LE 16/07.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 15/07 ET 16/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POURSUITE RECHERCHE DE FUITE AFIN D'IDENTIFIER LE RÉSEAU FUYARD

DÉCOUPE ET POSE RACCORD SUR ARRIVÉE PRINCIPALE DANS LE LOGEMENT
TEST MANOMETRE
CONSTAT : PERTE DE PRESSION IMMÉDIATE. FUITE ENTRE LE COMPTEUR ET
L'ARRIVÉE DANS LE LOGEMENT (PLACARD DE LA CUISINE)
PERCEMENT MUR
FOURNITURE ET POSE COLLIERS
FOURNITURE, FAÇONNAGE ET POSE NOUVEAU RESEAU MULTICOUHE EN D16
RACCORDEMENT AU COMPTEUR ET SOUS LE LAVABO
REMPACEMENT DU SIPHON LAVABO FUYARD
CONDAMNATION ARRIVÉE GÉNÉRALE DANS LE PLACARD
REMSIE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/07/26 a 15H21 Mme M LEFEUVRE

NR COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 07/07/26 A 14H45 MLEFEUVRE@AIGUILLON.COM
NR COMPTE RENDU EN CC LE 07/07/26 A 14H45 TKERMARREC@AIGUILLON.COM

0707: SUITE INTERVENTION DU 06/07, MERCI DE NOUS TENIR INFORMÉ SI VOUS
DONNER VOTRE ACCORD SUR LA POSE DE VANNES SUR LA NOURRICE POUR
IDENTIFICATION DU RÉSEAU FUYARD ET SUR LE PASSAGE EN APPARENT (PRÉ
PLANIFIÉ LES 15 ET 16 JUILLET). DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS,
CORDIALEMENT

--
MG LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 02/07/26 A 10H43 MME M LEFEUVRE

SUITE A DONNER : OUI. LE 15/07/2026 A 16:28

SUITE A DONNER : OUI. LE 15/07/2026 A 18:17

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL008-Ff RFE compl.EF-EC/chauf.<1/2jrPP	2	174,96	174,96
22,00	PBL004-FP.Tuyau./remise sans calorif/ml	5	56,60	1245,20
5,00	PBL020-Pass.tuyau.en appara.(perc./reb.)	5	61,75	308,75
1,00	PBL095-Rempl.siphon lavabo	5	61,75	61,75
TOTAL H.T.				1790,66
T.V.A. a 10,00%				179,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1969,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.